

François Deschamps

«Un nouveau contrat de confiance entre État et collectivités»



Propos recueillis par Cyrille Planson. Photographies de Thierry Chassepoux.

Moins d'un an après sa création, François Deschamps, son président, revient sur les projets de la Fnadac (Fédération nationale des associations de directeurs des affaires culturelles) et témoigne des inquiétudes des DAC face aux mutations de leur profession et à la crise financière.

La Scène : Pouvez-vous nous rappeler les conditions de la naissance de la Fnadac ?

François Deschamps : Ce qui est intéressant, c'est la longue période de maturation de ce projet précédant la création de la Fnadac en 2011. Cela nous a permis de nous frotter à des objets de travail différents. Je trouve cela très sain car parfois on se réunit d'abord et on découvre par la suite divergences et convergences. Là, le fait de préparer ensemble entre fédérations les assises nationales des DAC d'Annecy puis de Toulouse, nous a conduit à travailler d'abord sur le fond. En effet, il est apparu un désir très grand d'un certain nombre d'associations de directeurs des affaires culturelles (DAC), notamment régionales, de se fédérer. Une association plus ancienne, l'association des DAC des grandes villes et agglomérations a montré quelques réticences, mais un déclic

s'est produit après les assises d'Annecy en 2007. Cela a même dépassé nos espérances, les réactions ont été nombreuses. Il y a eu un effet boule de neige. Nous avons préparé les secondes Assises nationales avec l'Observatoire des politiques culturelles, qui a toujours été notre allié, malgré ses propres difficultés économiques. Nous nous sommes alors aperçus à Toulouse qu'il convenait de passer une autre étape. Même si toute la famille professionnelle n'était pas réunie, il nous fallait monter cette fédération.

La Scène : Quelles sont aujourd'hui les différentes composantes de la Fnadac ?

François Deschamps : Actuellement, la Fnadac rassemble deux associations nationales : celle des DAC des Départements (Culture et Départements) et celle, toute récente, des DAC des Régions. Plusieurs associations régionales de DAC ont rejoint la Fnadac : les deux associations d'Île-de-France, mais aussi celle de Midi-Pyrénées et celle de Rhône-Alpes. PacaDac, l'association des DAC de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur vient de se créer et mettra très prochainement à l'ordre du jour de son assemblée générale son adhésion à la Fnadac. De même, dans très peu de temps, se tiendra l'assemblée générale constitutive de l'association des DAC de Bourgogne et de Franche-Comté. Ils nous rejoindront probablement. Et quelques velléités se font jour aussi en Bretagne. Tout ceci est très rapide si l'on regarde la date de constitution de la fédération. On peut le voir positivement ou négativement. Soit parce que la période est difficile et que les professionnels sentent le besoin de partager leurs expériences, leurs difficultés, soit parce que nous avons le sentiment d'appartenir à une même profession, avec la volonté de faire corps et de prendre position.

La Scène : Quels chantiers la Fnadac a-t-elle ouvert ou compte-t-elle entreprendre ?

François Deschamps : Nous existons depuis un peu moins d'un an donc nous essayons d'abord de conforter notre mode de fonctionnement. Chaque association a une voix. Et puis, tant que nous n'avons pas fait nos preuves, nous n'allons pas demander de subvention. D'autant que nous ne sommes pas rattachés à une direction «riche» du ministère, à savoir une direction verticale comme la DGCA ou la Direction des patrimoines, mais du secrétariat général. Nous ne voulions pas nous positionner tous azimuts. Nous avons par exemple décidé de ne pas prendre position dans le débat des présidentielles. Nous voulons amener une plus-value par rapport aux organisations professionnelles existantes. Des groupes de travail thématiques ont été constitués, chacun étant placé sous la responsabilité d'une association membre de la Fnadac. Un groupe de travail sur l'international est coordonné par l'association des DAC de Midi-Pyrénées, avec un projet de fédération européenne des gestionnaires de la culture, en relation avec nos collègues de la fédération nationale espagnole et l'association Les Rencontres. Les bases de cette fédération européenne pourraient être jetées en fin d'année 2012. Les Espagnols nous poussent un peu en ce sens. Cela va vite mais la dimension européenne est importante et il faut donc que nous y soyons. Un groupe travaille sur

les enseignements et l'éducation artistique. Il est vrai que le spectacle vivant prend médiatiquement toute la place. Il ne faut pas oublier que nous travaillons aussi sur le cinéma, le patrimoine, les arts plastiques, même si tout est croisé. Or, si les élus s'expriment en Avignon ou lors des Biennales internationales du spectacle, à Nantes, ils ne le font pas lors des journées du patrimoine. Nous devons rappeler que les politiques culturelles sont un tout. Culture et Départements est chef de file sur ce sujet des enseignements et de l'éducation artistique, en s'inscrivant dans la démarche du collectif Canopéa. Un autre groupe travaille sur la réforme territoriale

et un autre sur la diversité culturelle dans le champ des musiques.

Repères

■ **François Deschamps, né en 1953, est titulaire d'un DEA de sociologie «Sociétés, communication et nouveaux médias.»**

■ **Il est depuis 2004 directeur des affaires culturelles du Département de la Haute-Savoie (74) et Directeur de l'Office départemental d'action culturelle (régie autonome).**

■ **Il a exercé auparavant des fonctions similaires dans le Département de l'Hérault (34).**

■ **Il préside la Fnadac depuis sa création en 2011 et est vice-président de l'association nationale «Culture et Départements».**

La Scène : Allez-vous organiser de nouvelles Assises des DAC ?

François Deschamps : Nous avons un avant-projet pour 2013. Nous allons pour cela reprendre contact avec l'association des DAC des grandes villes. Et, à l'instar de ce qui a été fait par l'État avec le rapport Culture 2020, nous souhaitons faire un peu de prospective. Que sera encore demain un service public de la culture ? Quelle régulation entre le public et le privé ? Comment aborder la question des nouvelles technologies. Ces assises seraient organisées en Île-de-France. Certains DAC de grandes villes travaillent

déjà avec nous puisqu'ils sont aussi membres des associations régionales. Et puis, nous partageons avec l'association des DAC des grandes villes et agglomérations une charte que nous avons rédigée ensemble. Rien ne s'oppose donc à ce que nous nous retrouvions à terme dans une seule et même fédération.

La Scène : Le rattachement des DAC à la filière culturelle de la fonction publique territoriale est-il toujours une revendication de la profession ?

François Deschamps : Les DAC étaient autrefois contractuels ou fonctionnaires territoriaux. Les directeurs des ressources humaines ne souhaitent plus recruter de contractuels afin d'éviter les contrôles de légalité. Aujourd'hui, point de salut pour être DAC si l'on n'est pas fonctionnaire territorial ou en détachement de l'État. Nous voudrions demander une étude du CNFPT, en liaison avec la direction générale des collectivités locales du ministère de l'Intérieur, une véritable étude sur les métiers de la culture dans la fonction publique territoriale, incluant tout ceux qui ne sont pas dans la filière culturelle, comme les DAC, ou qui sont contractuels. Car nous n'avons pas de chiffres. Il est important d'identifier le poids

que cela représente pour être force de proposition en termes de formation. Je souhaiterais aussi que l'on prolonge une précédente étude du ministère de la Culture sur le métier de DAC de Ville et qu'avec le développement de l'intercommunalité, on puisse lancer une étude sur le métier de DAC des Villes, de l'intercommunalité des Départements et Régions. Ce serait intéressant car ce ne sont pas les mêmes métiers, entre la gestion d'équipement, la gestion de projets et l'accompagnement des collectivités appelées à travailler ensemble.

La Scène : Est-ce aussi parce que le métier de DAC a vraiment changé et s'est complexifié ?

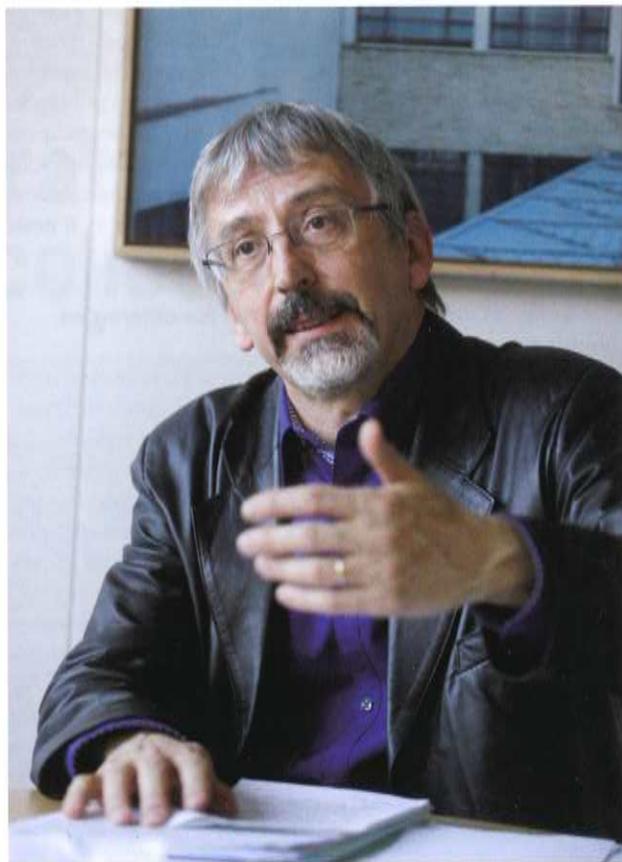
François Deschamps : Il s'est surtout beaucoup développé ailleurs que dans les grandes villes ? Historiquement les grandes villes ont été les premières à créer ces postes, puis les Départements les plus importants, enfin, plus récemment l'effort s'est porté dans les villes petites et moyennes. Au bout d'un moment, après le recrutement de la bibliothécaire, du directeur du musée, de celui de l'école de musique, on s'aperçoit qu'il est nécessaire de coordonner ces services et l'on crée, souvent en dernier lieu, le poste de DAC. Au niveau national, c'est un peu pareil et, avec la Fnadac, nous faisons un peu le travail qu'ont fait bien avant nous les bibliothécaires, les archivistes et l'on arrive en dernier parce que nous sommes des généralistes. Il n'y a ni recette ni modèle pour les politiques culturelles. Et l'on était parfois confronté à des professionnels qui venaient d'autres secteurs que la culture, notamment dans les Départements et les grandes collectivités, avec peu d'offres de formation compacte, pas de cycle professionnel long pour ces personnes, malgré toute leur envie et leur volonté.

La Scène : Dans un contexte budgétaire très tourmenté, quel est aujourd'hui l'état d'esprit des DAC ?

François Deschamps : Je ne vais pas forcément être positif. Dans les grandes collectivités, les relations souvent fortes avec un adjoint à la culture ou un vice-président de conseil général, qui arrivait avec un projet culturel fort, et travaillait en direct avec un DAC, existent bien moins souvent. Le maire ou le président du Département ou de la Région devient souvent parlementaire, délègue un peu ses pouvoirs au directeur de cabinet ou au directeur général des services, qui lui-même délègue à des directeurs généraux adjoints et, de fait, il y a beaucoup plus d'intermédiaires. Cela peut être positif si la collectivité travaille la transversalité entre les directions, car cela facilite les choses en cas de conflits de personnes. Mais cela peut aussi bloquer le système par une sorte de technocratie qui freine l'innovation, qui tente de formater les procédures. Il existe des DAC qui ne sortent plus de leur bureau parce qu'ils se font dévorer par leurs tâches administratives. Or, ce qui fait la spécificité d'un DAC, c'est aussi aller voir des spectacles, des expositions et avoir le contact avec cette réalité du terrain, pas uniquement avec des dossiers.

La Scène : Le métier serait-il devenu plus technique et moins créatif ?

François Deschamps : Nous sommes soumis aux marchés publics, qui n'existaient pas lorsque j'ai débuté ma carrière.



Ce sont des procédures lourdes, auxquelles se rajoutent aujourd'hui les questions liées aux contrôles des subventions publiques et aux directives communautaires. Or, tout cela s'ajoute. Pour peu que la collectivité elle-même fasse le choix de rajouter par elle-même des procédures supplémentaires, tout est terriblement complexe. Les collectivités qui ont gardé des agences, des régies ou des associations périphériques, même s'il en existe de moins en moins, se sont gardées un peu de marge d'autonomie. Et cela n'est possible que s'il existe un vrai climat de confiance du président vis-à-vis de son vice-président, par exemple, mais aussi entre le directeur général des services et le directeur de l'agence en question. C'est la base de la réussite. Je suis de ceux qui pensent que cela favorise l'innovation, la concertation avec le milieu culturel et que si l'on veut travailler en co-construction de politique publique, cela peut être favorable. Ensuite, il y a toujours des hauts et des bas avec ces organismes périphériques qui parfois arrangent la collectivité et dont elle pense à d'autres moments, qu'ils la desservent. C'est donc «Je l'aime, moi non plus». Actuellement, par exemple, les Régions vivent avec leurs agences des situations de crise particulièrement compliquées. C'est d'ailleurs un sujet sur lequel, l'Andacre, l'association des DAC des Régions, souhaite travailler, autour du positionnement des agences culturelles régionales.

La Scène : Les collectivités ne sont-elles pas étranglées par la baisse des budgets ?

François Deschamps : Il ne faut pas nier qu'il existe des

difficultés. Elles ont débuté dans les Départements. Souvent, lorsque les baisses de budget interviennent, il n'existe pas de réflexion stratégique sur ce qui doit être réalisé. C'est souvent une politique du non choix, avec une diminution linéaire des soutiens de «x%» pour chacun. Une année, cela ne se voit pas trop, mais lorsque cela perdure sur plusieurs années, cela devient un vrai problème. Aujourd'hui, cela devient compliqué au niveau des Régions et cela va à peu près pour les Villes, même si des resserrages sont opérés. La diminution des crédits des DRAC sur les territoires se ressent dans les grandes structures. En milieu rural et sur les banlieues, ces questions financières posent un vrai problème. Certaines structures n'intéressent plus du tout l'État. Or, sans l'État et son rôle d'impulsion, l'effet de levier pour obtenir le soutien d'autres collectivités est beaucoup moins évident.

La Scène : Disposez-vous dans les collectivités de projections budgétaires pour les années à venir ? Quelle en serait la tendance ?

François Deschamps : Les collectivités savent opérer une projection pluriannuelle uniquement sur l'investissement. En fonctionnement, rares sont les collectivités qui y parviennent. On a parfois l'impression de travailler sans avoir de vision claire de l'avenir. La culture, c'est avant tout des crédits

«On a parfois l'impression de travailler sans avoir de vision claire de l'avenir.»

de fonctionnement. Pour les élus, une collectivité bien gérée est une collectivité qui investit toujours, avec des diminutions sur les frais de fonctionnement. La culture est donc considérée comme une dépense, pas un investissement. Il faut toujours arriver à faire comprendre dès le départ d'un projet qu'un équipement, quel qu'il soit, aura un coût de fonctionnement. De même, il faut expliquer qu'un professionnel, un directeur d'équipement se recrute avant que celui ne soit achevé pour préparer les choses, recruter des collaborateurs.

La Scène : Comment se déroule actuellement le travail avec les DRAC ? Sont-ils vraiment des partenaires fiables et investis auprès des collectivités ?

François Deschamps : Globalement, les DRAC se resserrent sur les grandes structures. Le phénomène de recentralisation des crédits est bien réel. Avec les grands chantiers, rappelons que 80% du budget du ministère. Au niveau des DRAC, tout ce qui n'est pas labellisé est mis en danger. On renvoie vers les collectivités territoriales, quitte à créer des tensions entre collectivités locales, en jouant d'une collectivité sur l'autre. Il est parfois désespérant d'entendre un DRAC dire que les enseignements artistiques ne sont plus de sa responsabilité puisqu'ils nous ont été transférés, alors que ce transfert a été réalisé sans aucun crédit. Mais nous ne sommes pas inspecteurs de musique en région et, comme il n'y a pas de subsidiarité, si nous nous permettons de donner un avis à une école, des lettres sont immédiatement envoyées par le maire au président du conseil général en dénonçant

une «ingérence». Si l'inspecteur du ministère avait porté cet avis, aucun courrier n'aurait été envoyé. La légitimité n'est pas la même.

La Scène : Que pourrait-on imaginer ?

François Deschamps : Aujourd'hui, l'échelon régional nous manque. Si demain, le chef de file en ce domaine est la Région, cela ne me dérangerait nullement. Nous avons vraiment besoin de ce regard extérieur. Lorsque vous êtes dans un département, avec un mode de scrutin institué autour du canton, avec parfois une défense «localo-locale», vous avez parfois besoin d'avoir, sur l'aide à la création, par exemple, un interlocuteur qui soit extérieur au territoire et prescripteur. Que le chef de file soit le conseil régional ou la DRAC, peu importe. Il faut imaginer un autre monde, d'autres modèles. L'Inventaire du patrimoine a été transféré aux Régions, et cela s'est bien passé. Le rôle de la DRAC est très utile, mais nous constatons que des postes ne sont pas pourvus dans certaines DRAC, pas remplacés. Cette déconcentration du ministère de la Culture était pourtant une réussite.

La Scène : Comme à l'époque des conventions de développement culturel signées entre le ministère et des collectivités ?

François Deschamps : Oui, tout à fait. Car il s'agissait de moyens de concertation, permettant la définition d'états des lieux avant d'imaginer des politiques communes. Lorsque vous expliquiez dans un conseil municipal, dans un Département, la collectivité suivait. C'était vraiment important.

La Scène : La réforme territoriale, même si rien ne dit qu'elle sera conservée en l'état après l'élection présidentielle, est-elle une source d'inquiétude pour les DAC et les collectivités ?

François Deschamps : Cette question est centrale. Qui fait quoi ? On s'aperçoit que tous ces échelons administratifs se superposent, que chacun intervient sur tous les sujets, avec des problèmes politiques qui se rajoutent à cela. Avec la pression qui s'exerce du fait des contraintes budgétaires, il va falloir clarifier certaines choses, se repositionner et avoir plus de réflexions stratégiques. Il est très intéressant de regarder les expériences de rapprochement entre collectivités comme ce qui se déroule actuellement en Alsace. L'assemblée des Pays de Savoie, autre expérience interdépartementale est intéressante, avec ses avancées mais aussi ses limites, car on n'est pas allé jusqu'au bout de l'exercice. Il faut l'analyser. Ces expérimentations seraient plus complexes dans les très grosses régions comme l'Île-de-France, PACA ou Rhône-Alpes. La Fnadac comme la plupart des associations qui la composent ont un atout, car elles rassemblent des professionnels des différents échelons. Ce sont donc des interlocuteurs valables pour travailler sur ces questions.

La Scène : La réforme insiste beaucoup sur la notion de métropole, d'espace métropolitain. Le monde rural et les projets culturels qui s'y développent ne seraient-ils pas le grand perdant si elle était mise en œuvre ?

François Deschamps : Le projet a tendance à mettre l'accent sur le monde urbain, beaucoup moins sur le monde rural, ce qui pose la question de la nouvelle étape de l'intercommunalité culturelle. Une impasse a été faite. Il n'y a pas en France que les agglomérations. Il existe aussi beaucoup d'intercommunalités rurales avec des expériences très intéressantes comme celles menées par les parcs naturels régionaux et notamment l'Ipamac, l'association Inter-parcs du Massif central. On y voit des résidences d'artistes notamment. Aujourd'hui, le vrai problème de l'intercommunalité culturelle, c'est leur manque de moyens. Il est prévu des choses intéressantes, mais pas assez pour les autres types d'intercommunalités. Nous verrons après les élections ce qu'il restera de cette réforme, si seul le mode de scrutin est changé ou si l'on va beaucoup plus loin. Il est vrai que le Département est plus près de la diffusion des pratiques amateurs alors que la Région travaille surtout avec les professionnels et à l'international. Il faudrait travailler sur des notions de chef de file dans ce domaine. L'expérience des capitales régionales de la culture en Nord-Pas-de-Calais nous montre qu'après une année où chacun gardait ses crédits, la nécessité d'un chef de file doté d'un budget global, en l'occurrence l'agglomération, s'est imposée. Ce sont de nouveaux modes de gouvernance.

François Deschamps : C'est un dossier très complexe, très technique, qui prévoit un subtil mélange public-privé. La Fnadac a été associée en amont à un groupe de travail du Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV) sur la diversité culturelle. Des fédérations comme la Fédurok et le Syndicat des musiques actuelles ont milité pour un équilibre public-privé dans toutes ces réflexions, mais aussi pour que nous soyons présents aux côtés des associations d'élus. Nous allons demander un rendez-vous à Didier Selles qui préside la mission de préfiguration du CNM pour essayer de voir où nous pouvons avoir une place dans cette association de préfiguration, voire ensuite au sein du conseil d'orientation stratégique. Il nous semble important que les collectivités, qui sont très présentes dans le soutien au service public des différents équipements musicaux, soient représentées. Il ne faut pas avoir la politique de la chaise vide sur le sujet du CNM, tout en sachant que les producteurs privés, eux, seront présents. Il y a eu des réponses apportées sur le fait que le CNM n'entraînerait pas de nouveau désengagement de l'État. Comment pourrait-on être absents d'une structure qui va regrouper entre autres partenaires le CNV, l'IRMA...

La Scène : Voyez-vous dans ce CNM un outil de développement pour les politiques et productions musicales ?

François Deschamps : Nous verrons bien. À la limite, peu importe. Il existe et il faut donc y être. La situation est un peu différente de celle que nous avons connue avec le Conseil

«Nous nous sommes trop refermés sur nos structures et dans un système en croissance permanente.»

La Scène : Le phénomène de métropolisation ne va-t-il pas engendrer une concurrence accrue entre collectivités et une course à l'événementiel ?

François Deschamps : Vers l'événementiel, oui, c'est probable. Mais aussi dans une nouvelle relation entre la culture, l'urbanisme et les industries créatives. Il y a là une réflexion intéressante car elle déssectorise les politiques culturelles, qui demeurent très enfermées sur elles-mêmes. Cette notion de concurrence peut conduire à des gâchis d'argent public. Il faut trouver le juste milieu entre la saine émulation et la concurrence. Prenons l'exemple des candidatures pour la capitale européenne de la culture. Il en est resté quelque chose à Toulouse, à Bordeaux, dans le Grand Lyon. C'est bien qu'il y ait des locomotives, mais il faut toujours penser aux wagons derrière. Si les deux sont présents, c'est très bien. La Biennale de la danse est un événementiel, mais elle se prépare dans les maisons de quartier, partout dans la région, deux ans à l'avance, en associant amateurs et professionnels. Et c'est un vrai beau projet. L'événementiel peut aussi aller vers le «structurant» même si, bien sûr, ce n'est pas toujours le cas.

La Scène : Quelle est la position de la Fnadac sur le dossier du Centre national de la musique (CNM) ? Souhaitez-vous vous impliquer dans sa création ?

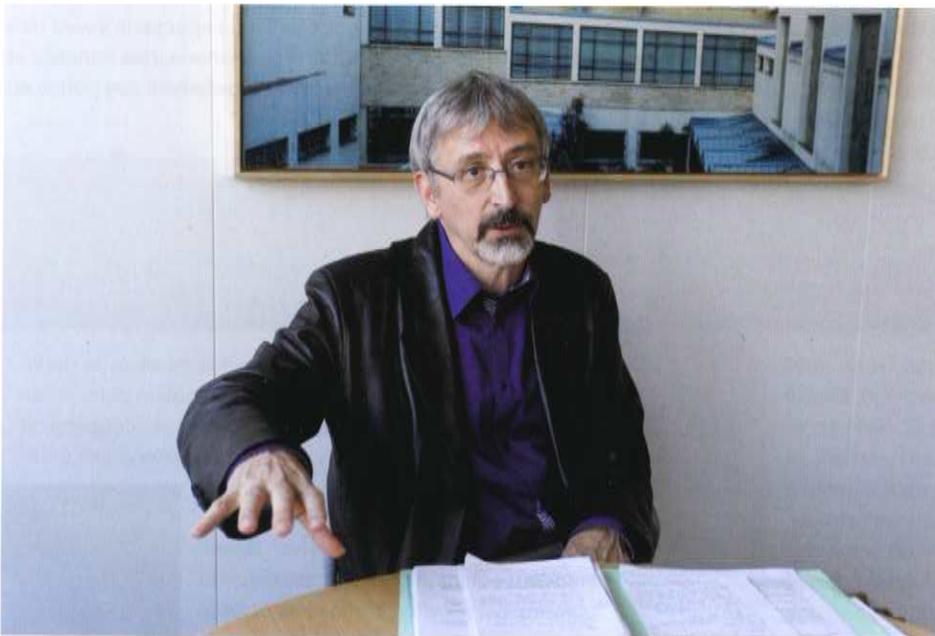
de la création artistique, parti de nulle part, avec de gros moyens. Là, il s'agit de fédérer des outils qui ont déjà montré leur intérêt et dans lesquels nous étions déjà partie prenante. Je ne vois pas pourquoi nous devrions nous retirer, dans une opposition frontale. Ensuite, on peut effectivement discuter de savoir si c'est ou non un démantèlement du ministère de la Culture. Qui pose cette question aujourd'hui lorsque l'on regarde ce que développe le Centre national de la cinématographie ? Personne. Il ne faut pas partir défaitiste. Mais il est vrai que, contrairement au secteur du théâtre, le poids des industries culturelles est beaucoup plus fort dans la musique. La régulation public/privé est donc plus complexe. Mais nous allons effectivement demander que la Fnadac entre dans la gouvernance du futur CNM.

La Scène : Que pensez-vous de la place donnée aux questions culturelles dans la campagne présidentielle ?

François Deschamps : La Fnadac regroupe des personnes d'opinions diverses et nous ne prendrons donc pas position pour tel ou tel candidat. Nous défendons un service public de la culture, réinventé et qui s'adapte aux mutations, avec la conscience des contraintes budgétaires qui vont se renforcer dans les années à venir. Les élus à la culture sont des combattifs, ils se battent sur des sujets moins naturels que l'édu-

cation par exemple. On le voit dans les programmes des candidats, où l'on évoque d'abord le rôle de l'éducation nationale avant de détailler quelques mesures sur la culture. La culture n'est pas au centre des débats, c'est vrai, malgré quelques grands discours à Avignon et aux BIS, à Nantes. La culture n'est plus au cœur des enjeux et cela doit nous réinterroger, en tant que professionnels. Nous nous sommes peut-être trop refermés sur nos structures et dans un système en croissance permanente depuis l'après-guerre. Les politiques culturelles nous sont très jalouses à l'étranger. Il faut retrouver des tricotages intelligents, autour du développement durable ou de la relation entre professionnels et amateurs.

La Scène : Après l'élection présidentielle, quelle devrait être selon vous la priorité du ministère de la culture dans sa relation au territoire et aux collectivités ?



François Deschamps : Il faut rétablir en priorité un lien fort avec les collectivités territoriales. Il est pour le moment très formel. La Fnadac souhaite être associée au Conseil des collectivités pour le développement culturel parce que c'est une instance où la voix des DAC, comme celle des élus, peut vraiment porter. Aujourd'hui, nous ne sommes pas dans une vraie parité de travail avec les élus. Les associations d'élus se sont dotées progressivement de commissions culture. C'est important. Il y a la FNCC, bien sûr, qui regroupe les adjoints à la culture, mais les exécutifs des collectivités se retrouvent dans les grandes associations d'élus (Association des maires de France, Association des Départements et communautés de France, association des Régions de France...). Ce sont bien elles qui sont écoutées par l'État, même si la FNCC a toute son importance dans son rôle d'aiguillon auprès de ces associations d'élus. Il est encore incroyable de constater qu'il n'existe pas plus de mobilité pour les DAC vers les services des DRAC. Cela fonctionne toujours dans l'autre sens, des DRAC vers les Régions par exemple. Il n'y a pas beaucoup de fonctionnaires territoriaux non plus au ministère,

en centrale, alors que l'on travaille sur les mêmes territoires, avec les mêmes références, les mêmes réseaux culturels. Les fonctionnaires territoriaux sont toujours en dessous, ils ne sont jamais considérés comme un directeur d'équipement national. J'exagère un peu, mais la réalité est là.

La Scène : Selon vous, aujourd'hui, quel devrait être le rôle premier de l'État dans le secteur culturel ?

François Deschamps : Je crois qu'il est important que l'État soit présent sur la question de l'aide à la création, car en matière de création contemporaine, la commande publique et l'encouragement au niveau national sont nécessaires. Pour autant, on a l'impression que le ministère est seulement en vis-à-vis avec les «grands» artistes, les équipements nationaux et les industries culturelles. Il faut retrouver cette relation entre le ministère et le territoire. Mais dans un esprit de décentralisation culturelle, dans un nouveau contrat de confiance entre le ministère les collectivités. Nous pourrions repartir sur des conventions de développement culturel qui étaient des outils assez intéressants.

La Scène : Quelles sont vos craintes principales pour l'avenir, au-delà des seules considérations budgétaires ?

François Deschamps : Nous sommes inquiets du poids croissant pris par les marchés publics, mais aussi des doutes qui planent sur les subventions aux structures. Nous sommes vigilants sur ce qui va se passer. Les associations ont déjà de grandes difficultés à monter des projets européens. Demain, avec la directive européenne «services» il sera peut-être difficile pour une collectivité d'accompagner un projet en partenariat, sans avoir l'impression de le commander. Avant, une souplesse existait, avec des conventions de partenariats et un soutien à un projet monté par l'association. Il est encore possible à la marge de fonctionner comme cela, sans passer par les marchés publics. Mais demain ? On nous dit qu'il faut désormais aider l'association, non pas sur un projet discuté et partagé, mais pour qu'elle fasse ce qu'elle veut. La vie, ce n'est pas ça, ce n'est pas aussi tranché que cela. Comment fait-on demain pour avoir encore ce substrat de l'initiative associative et ce dialogue sans entrer dans un marché public. Sinon, il faut que l'État finance des formations pour toutes les structures, pour les aider à monter des projets qui entreront dans ce cadre. Sinon, cela ne marche pas. Bien sûr, une circulaire du ministère a permis d'identifier les manières travailler comme cela sans prendre trop de risque, mais, au sein des collectivités, il existe une tendance administrative lourde pour s'abriter derrière ces directives européennes. ■